

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX REVENDICATIONS
TERRITORIALES DES INDIGÈNES—DEMANDE DE
REPRÉSENTATION DES BLANCS AU SEIN DE L'ÉQUIPE
FÉDÉRALE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné l'inquiétude et la préoccupation de nombreux habitants du Yukon au sujet des négociations concernant les revendications territoriales des indigènes, le ministre peut-il étudier immédiatement les demandes des membres du Conseil du territoire et des membres du Conseil des Indiens du Yukon et d'autres groupes, afin qu'une ou plusieurs personnes acceptables de la collectivité non indigène du Yukon remplacent un ou plusieurs membres de l'équipe de négociation fédérale qui ne comprend que des fonctionnaires publics?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, nous avons nommé le commissaire du Yukon membre du comité de négociation. Il peut être remplacé à l'occasion par un des membres élus du Conseil des Territoires qui siège au comité exécutif. J'ai reçu des instances dans le sens formulé par l'honorable député, et j'en ai pris bonne note. S'il y a lieu de faire des changements, nous les ferons en temps opportun.

[Traduction]

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Étant donné que la moitié de l'équipe de négociation est formée d'indigènes du Yukon et l'autre moitié de fonctionnaires désignés par le gouvernement fédéral, dont l'un est le commissaire, le ministre voudrait-il songer sérieusement à faire en sorte que les blancs du Yukon soient représentés au sein de l'équipe de négociation, puisque les négociations les touchent de bien plus près que les sous-ministres d'Ottawa?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, tout d'abord, je dirai qu'aucun sous-ministre n'est membre de ce comité. J'ai entièrement confiance aux commissaires du Yukon. Un autre membre de l'équipe, soit le négociateur en chef, n'est pas fonctionnaire. Il s'agit d'un avocat de Victoria. Je crois qu'ainsi les intérêts de tout le monde sont bien protégés. Je crois qu'on ne doit pas faire comme l'honorable député, soit être des deux côtés de la clôture en même temps.

[Traduction]

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Il vient de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: A l'ordre. Passons à l'ordre du jour.

[M. l'Orateur.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

BILL RELATIF AUX DÉPENSES D'ÉLECTION

MESURE PORTANT SUR LES VERSEMENTS AUX
CANDIDATS ET LE REMBOURSEMENT AUX PARTIS
ENREGISTRÉS DE CERTAINES HEURES D'ÉMISSION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 18 décembre, du bill C-203, tendant à modifier la loi électorale du Canada, la loi sur la radiodiffusion et la loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, dont le comité permanent des privilèges et élections a fait rapport avec propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 7 de M. Rodriguez, et des motions n° 17 et 31 de M. Benjamin.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: La parole est au ministre des Transports (M. Marchand).

[Français]

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je crois que c'est la première fois en huit ans que je me lève à la Chambre pour faire une telle observation. Hier soir, le député de Skeena (M. Howard) a fait à la Chambre une affirmation que je considère comme absolument diffamatoire, indigne de la Chambre et probablement indigne de lui-même. Et je tiens à le souligner à la Chambre, car si je savais que ce genre de sentiment était partagé simplement par un nombre assez considérable de députés, il est sûr que je saurais quoi faire, et je m'en sortirais très vite.

Voici ce que le député a affirmé, sans aucun fondement, aucune preuve, rien. Il a dit, et je cite:

[Traduction]

Au Québec, la situation fut tout à fait différente, . . .

M. Bell: Quelle page?

M. Marchand (Langelier): Page 8877 du Hansard du 18 décembre 1973. Il a dit:

Au Québec, la situation fut tout à fait différente, plus odieuse, car le collecteur des fonds de la caisse électorale nationale fut nul autre que le ministre de l'Expansion économique régionale de l'époque.

D'une main, il remettait six millions de dollars à l'IBM et de l'autre, il allait frapper à sa porte le lendemain collecter des fonds pour le parti libéral.

[Français]

Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais recueilli ou perçu un sou pour aucun parti politique, y compris le parti libéral. Je ne suis jamais allé à la société International Business Machines Co. Limited pour aucune considération, sinon pour visiter l'usine. Et je crois que le député a fait de la diffamation, et s'il veut répéter ses propos en dehors de la Chambre, il essaiera de faire la preuve, ou même de rassembler quelques éléments de preuve, que j'ai pu me comporter avec l'argent du public d'une façon aussi ignoble qu'il l'a mentionné.

[Traduction]

Une voix: Retirez vos paroles.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'estime que le député avait terminé son intervention hier quand nous en sommes arrivés au moment de l'ajournement, et je pense qu'il s'agit